

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1539

commission principale : développement économique

commune (s) : Feyzin - Pierre Bénite - Saint Fons - Solaize

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle de la vallée de la chimie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et des parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003, s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité dans le niveau d'entretien et d'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et aux stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises dans les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre des compétences communautaires aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des zones et des parcs industriels figure dans la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés sur la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation, zone par zone, a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de la vallée de la chimie :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007 couvrant tous les projets sur la zone,
- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de la vallée de la chimie.

Entrée majeure de l'agglomération et site à fort enjeu environnemental et économique, la vallée de la chimie a connu de profondes évolutions ces dernières années, liées aux mutations de l'industrie chimique, au renouvellement de la gestion des risques et au rapport avec l'environnement. Organisé autour de grandes voiries nationales et concentré sur d'importantes emprises, propriétés de quelques entreprises, ce site est appelé à poursuivre, voire à accélérer, les mutations engagées. Sans préjuger des évolutions à long terme de tout ce secteur, la Communauté urbaine a, au titre de la requalification, engagé une série d'interventions sur les voiries. Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre ce travail et de l'élargir aux partenaires publics et privés gestionnaires des espaces et de l'image de la vallée de la chimie.

520 000 € sont, d'ores et déjà, individualisés pour des opérations à l'étude ou engagées. Les opérations, aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007, sont les suivantes :

- l'avenue Ramboz (section centrale) : réseaux et requalification,
- l'avenue Ramboz (autres sections) : mise en sécurité et réfection,
- la lône de Pierre Bénite : participation à la remise en valeur,
- le quai Louis Aulagne : requalification,
- le carrefour Sauzai-Vernay : mise en sécurité,
- la rue Louise Michel : requalification,
- le boulevard et l'impasse Sampaix : requalification,
- le prolongement du chemin de Saint-Gobain : études et travaux,
- les carrefours de la rue Marcel Sembat : mise en sécurité,
- les acquisitions foncières,
- les abords de l'A 7 et de la RN 383 : participation à la réfection.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Valide la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de la vallée de la chimie.

2° - Regroupe les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de la vallée de la chimie en une seule opération refondue pour un montant total de 520 000 € sur la période 2004-2007.

3° - Procède à une individualisation complémentaire d'un montant de 2 046 000 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 2 566 000 €.

4° - Propose l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 686 000 € pour l'année 2004,
- 1 330 000 € pour l'année 2005,
- 400 000 € pour l'année 2006,
- 150 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,